DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LA MISE EN PLACE

- **Pourquoi changer de système de retraites ?**

Ce projet de société est porté par des objectifs forts en termes d'équité et de lisibilité. La solidarité sera le fondement de ce nouveau système construit pour restaurer la confiance des jeunes générations dans ce système de protection sociale adapté à notre époque.

- **La France est le seul pays à envisager un régime unique de retraite alors que les autres pays ont tous conservé des régimes distincts selon les statuts. Est-ce une bonne chose ?**

Plusieurs pays tels que la Suède, l'Allemagne et l'Italie trouvent la réforme menée en France inspirante et étudient les propositions de cette réforme.

- **Est-on assuré que la loi sur la retraite passera devant le Parlement et ne sera pas promulguée par décret ?**

Oui. Ce projet de loi respectera le circuit classique d'un texte législatif.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LA TRANSITION ENTRE LES DEUX SYSTÈMES

- **Comment va se dérouler la transition pour passer de l'ancien système des retraites au nouveau ?**

Il s'agit d'une transition progressive. Le nouveau système sera mis en place en 2025. Les Français qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite au moment de l'adoption de la loi ne seront pas concernés.

- **Aujourd'hui, nous avons des trimestres validés pour maladie chômage et des points gratuits. Qu'en sera-t-il dans le nouveau système ?**

Ce sera la même chose. Il est prévu de maintenir ces équivalences.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LE FINANCEMENT

- **Qui financera les retraites ?**

Le système sera financé par répartition : comme dans le système actuel, les cotisations versées par les actifs d'aujourd'hui financeront les pensions de retraites des retraités d'aujourd'hui.

- **Avec une retraite progressive aura t-on un taux de chômage élevé chez les jeunes ?**

Non car il y aura un tuilage entre séniors en fin de carrière et les jeunes entrant sur le marché de l'emploi.

- **Avec 150 000 retraités de plus par an, comment maintenir le niveau de retraite à budget constant ?**

Des équilibrages seront effectués, en particulier sur les régimes spéciaux, ainsi que par le principe de l'âge pivot de départ à la retraite.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LES POINTS

- **Comment va s'opérer la conversion des cotisations déjà effectuées ?**

Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées seront conservés à 100%. Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique. Chaque jour travaillé sera pris en compte.

- **Sera t-on informé tout au long de la carrière du nombre de points acquis chaque année ?**

Oui, il y aura un relevé de points tous les ans.

- **Quel sera le garant ou le gardien du respect des règles de la revalorisation de la valeur d'acquisition du point et de la revalorisation du point de retraite ?**

Les organisations syndicales qui seront à la gouvernance et l'État en seront les garants.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

L'ÂGE DE DÉPART

- **L'âge de départ aujourd'hui n'est pas 62, mais 67 à taux plein. Pourquoi personne ne le dit ?**

Faux. 67 est l'âge d'annulation de la décote actuellement.

- **Qu'est-ce qu'une carrière complète si on ne prend plus en compte la durée d'assurance ?**

Le projet de loi traitera de la question de la durée d'assurance débattue en commission puis en séance.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LES RÉGIMES SPÉCIAUX

- **Les régimes spéciaux vont-ils être supprimés ? Le nouveau système ne sera t-il pas injuste et défavorable aux professions libérales ?**

Le système reposera sur des règles communes à tous : salariés du privé et du public, fonctionnaires, indépendants, professions libérales, agriculteurs, parlementaires. Un euro cotisé donnera les mêmes droits pour chaque Français. Les régimes spéciaux seront donc fermés afin d'instaurer un système plus simple et plus juste.

- **Pourquoi envisager de casser les régimes de retraites des indépendants qui fonctionnent parfaitement et sont bénéficiaires ?**

L'objectif de la réforme est de réunir toutes les caisses et le régime de retraites des indépendants sera inclu, au même titre que les 42 régimes actuels.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LES RÉGIMES SPÉCIAUX

- **Pourquoi s'en prendre aux professions "bonnes élèves" qui ont bien géré leurs caisses de retraite et en faire les perdants de la réforme ?**

La réforme ne prendra à aucune caisse particulière les ressources qu'elle a accumulées. Ces réserves seront utilisées par les professionnels jusqu'à extinction de leurs droits.

- **Comment demander aux libéraux de payer 28% seuls quand ces mêmes 28% seront réglés à hauteur de 40% par le salarié et 60% par l'employeur ? Pourquoi paupériser les libéraux les plus précaires ?**

Ils ne paieront pas seuls. Une baisse de la CSG sur les charges ainsi qu'un élargissement de l'assiette seront prévus. Les négociations auront lieu jusqu'en décembre pour que les plus précaires soient pris en compte dans toutes les branches professionnelles.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LA PRÉCARITÉ

- **Quelles solutions pour lutter contre la précarité des retraités ?**

Un minimum retraite sera garanti à hauteur de 85% du SMIC net pour une carrière complète. Un dispositif minimum de pension sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

- **Dans un souci d'équité, pourquoi ne pas commencer par remonter les retraites les plus faibles pour les carrières entières au niveau du minimum vieillesse ?**

Le minimum contributif va être augmenté à 1000 euros pour une carrière entière.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LA PRÉCARITÉ

- **Que prévoit-on pour faciliter le maintien des seniors en activité ?**

Une annexe du projet de loi de finances pour 2020 vise à réduire la précarité des séniors.

- **Est-ce juste d'introduire une dégressivité à partir des revenus annuels supérieurs à 40 000€ ? Pourquoi la réserver aux plus forts revenus ?**

Le taux est de 28%. Il est le même pour tout le monde. Pour les personnes à plus faibles revenus, davantage de dégressivité est proposé.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

LES RÉVERSIONS

- **Comment s'effectuera la réversion des retraites aux personnes veuves ?**

Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint (jusqu'à 70% de la retraite du couple).

- **Est-il prévu d'étendre la réversion dans le cas du pacs et du concubinage ?**

Cette inclusion est en étude.

- **La réversion est-elle conservée en cas de re-mariage ?**

Non, la réversion n'est pas conservée en cas de re-mariage.

- **Les réversions peuvent-elles être cumulées ?**

Non, il n'y a pas de cumul des réversions.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

ÉGALITÉ

- **Quelle pension de retraite pour les mères au foyer ?**

5% de majoration des droits à la retraite seront accordés pour chaque enfant, et dès le premier enfant.

- **Quelles solutions pour les conjoints de commerçants et d'artisans n'ayant pas opté assez tôt pour un statut de conjoint collaborateur ?**

Le régime actuel de retraite est souvent injuste pour les femmes : il sera donc une priorité pour le nouveau régime de corriger ses inégalités, tout en prenant en compte certaines situations particulières.

- **Beaucoup de femmes ont des carrières imcomplètes, ce qui les pénalisent lors de leur retraite. Que pensez-vous faire ?**

La réforme va prendre en compte ces carrières incomplètes.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

CAS PARTICULIERS

- **Quelles pensions de retraites pour les longues carrières et les personnes handicapées ?**

Le système universel permettra la prise en compte des spécificités de certaines situations, telles que les carrières longues, les métiers pénibles et les personnes en situation d'handicap.

- **Nous avons quelqu'un de malade dans notre famille. Les proches aidants pourront-ils bénéficier de points de retraite ?**

Oui, c'est une proposition du Rapport de Jean-Paul DELEVOY.

- **Comment comptez-vous intégrer la pénibilité du travail dans le calcul des droits à la retraite ?**

La pénibilité sera réétudiée au moment de la discussion du projet de loi.

- **Peut-on bénéficier des points quand on a travaillé à l'étranger ?**

Si des conventions entre la France et le pays où le travailleur réside existent, alors il est possible de bénéficier des points.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

CAS PARTICULIERS

- **Les stages liés aux études des jeunes vont-ils permette d'acquérir des points pour la retraite ?**

Oui, les stages permettront d'acquérir des points pour la retraite.

- **La réforme va-t-elle modifier la pension de retraite des fonctionnaires ?**

Les primes seront prises en compte dans le calcul de la retraite des fonctionnaires (idem pour les militaires et les salariés des régimes spéciaux).

- **Que pouvez-vous nous dire de la retraite de nos députés ?**

Les pensions de retraite des députés ont été mises au régime général depuis 2018.